Image not found or type unknown

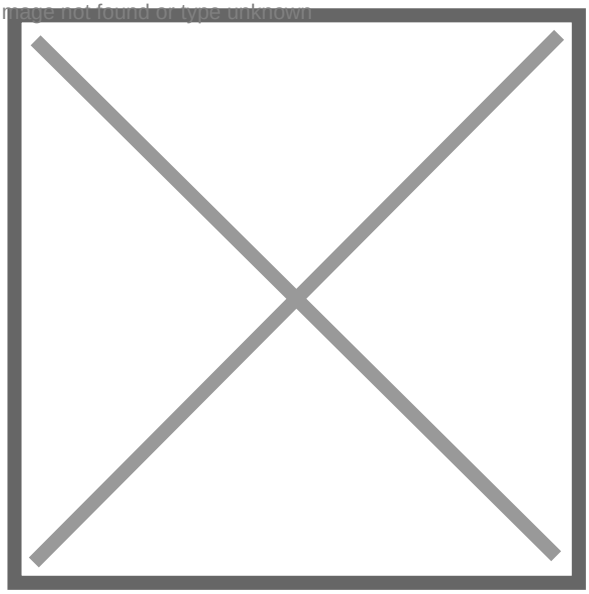

Réviser une pension alimentaire enfant de 18 ans

Par **pierlog**, le **01/12/2009** à **15:47**

Bonjour,
Mon ex mari me menace parfois en me disant qu'il n'est plus obligé de me verser un pension pour mon fils qui vient d'avoir 18 ans. le second en a 12. Mon fils de 18 ans n'est plus scolarisé et est demandeur d'emploi il travaille parfois en intérim mais c'est très très peu. Aujourd'hui j'ai 300 euros de pension alimentaire qui a été conclu lors de mon jugement de divorce en 2005 et l'augmentation se fait chaque année en fonction de l'insee.
A l'époque du divorce il déclarait très peu de salaire car il avait connu à ce moment des périodes de chomage moi je déclarais un mi-temps et à ce jour j'ai environ 150 euros de plus mais lui a maintenant un travail ou il gagne je pense d'après ce qui peut me faire comprendre plus du double de ce qu'il déclarait en 2005 année du divorce. Il vit avec une femme qui à un très très bon salaire vu sa profession et moi je vis avec un homme qui gagne correctement sa vie également. Si je fais réévaluer la pension est ce que les juges prendront les 4 salaires pour calculer ou vont-ils prendre que mon salaire et celui de mon ex mari???
Est ce que mon ex mari peut stopper la pension puisque l'ainé à 18 ans et ne peut pas encore s'assumer???
Mon ex mari me dit aussi que s'il le voulait il pourrait aller travailler à l'étranger avec son employeur et qu'il vivrait donc dans un autre pays et que ses salaires ne seront pas pris en compte en france donc il serait au yeux de la loi française pas imposable donc il ne me verserait plus de pension. Il me menace comme ça si je l'embête de trop à lui demander de m'aider à payer les frais d'orthodontie de l'un des voyages scolaires de l'autre alors éclairait moi et dites moi s'il peut mettre ses menaces à exécution.
Merci pour vos réponses

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés